**REUSSIR ENSEMBLE LE LOGEMENT D’ABORD**

Var Habitat et l’association En Chemin mettent en place un partenariat afin de répondre à cet objectif.

**I / PRESENTATION DES PORTEURS DE PROJET**

* *Var Habitat*

Var Habitat, 1er bailleur social du département du Var, créé en 1922, est une entreprise publique d’intérêt général dont les missions principales sont l’aménagement, la construction et la gestion de logements.

Var Habitat développe depuis plusieurs années une offre de logements innovante, diversifiée et adaptée aux nouveaux besoins du marché et aux différents publics. Depuis 2008, plus de 2 600 logements ont été livres dont 282 sur le secteur de l’association. ??

A ce jour, Var Habitat loge 30 822 varois répartis sur les 13 966 logements sociaux, 2791 logements se trouvent sur le territoire de compétence de l’Association En Chemin.

Afin d’être au plus proche de ses habitants et des partenaires, Var Habitat a implanté sur le département 8 agences décentralisées et s’est doté d’un service social.

* *L’Association En Chemin, au travers de son Pôle Logement.*

Dans ce cadre, En Chemin déploie sur son territoire d’intervention (9 communes du bassin Hyérois) :

. Une Maison Relais composé de 11 logements + 6 logements (4 t1 + 2 t2) en diffus

. Le dispositif Intermédiation Locative : 45 logements + 20 places réservées IML refugies (environ 9 logements)

. Le dispositif Allocation Logement Temporaire : 14 logements

. Le dispositif AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) : 40 mesures

. Le dispositif FNAVDL (Fonds National d’Accompagnement Vers et Dans le Logement) : 25 mesures

Le Cada 60 places en diffus sur Hyères

**II/ OBJECTIFS DU PROJET**

Ce projet innovant et expérimental est mis en place entre l’’Association « En Chemin » et le bailleur social «Var Habitat » pur une durée de 3 ans (2018-2021).

Ce projet présente une double entrée

Mobiliser un public en demande de logement pour aller dans un quartier ne présentant pas d’attrait, et travailler sur les locataires en place par le biais d’actions collectives dans le but de redynamiser le quartier et le vivre ensemble. Il s’agit donc de Loger des familles éprouvant des difficultés multiples (familiale, santé, financière, sociale, éducative) et ne pouvant accéder au parc locatif. Ainsi, la finalité de ce projet est de favoriser l’insertion durable des familles dans le logement social et de leur permettre une occupation sereine et pérenne du logement, voire des zones alentours (entrée, bâtiment et le secteur d’attribution).

Cet objectif ne peut être réalisé qu’au travers un partenariat privilégié entre Var Habitat et l’Association En Chemin, par la mobilisation de logement, de dispositifs d’accompagnements spécifiques et d’une approche à la fois individuelle et collective

Enfin, ce projet permettra également de favoriser la fluidité des parcours au sein des dispositifs du logement adapté.

**III/ ACTEURS DU PROJET**

- Deux structures porteuses du projet expérimental :

* l’association En Chemin (dans le cadre de son Pôle Logement)
* Var Habitat (au travers de son agence décentralisée, de son département social)

Acteurs associés

* Le public cible
* Le SIAO
* La DDCS
* MAIRIE / politique de la ville ???????

**IV/ PUBLIC CIBLE**

Le secteur tendu en termes de logement : prix du parc locatif privé et contraintes locatives très sélectives, couplé à un parc social tendu (9615 demandeurs de logement social sur le territoire cible), font que les Familles monoparentales, nombreuses et les jeunes ménages en démarche d’insertion sociale et professionnelle, se voient exclus de tous circuits locatifs.

**V/ LOGEMENT CIBLES**

10 logements du T2 au T5 et plus, contingent Var Habitat, Préfecture et 1% action logement dans le cadre du DALO situés sur le territoire de la compétence de l’association En Chemin. Une priorité sera donnée sur la commune de Hyères, sans pour autant exclure du dispositif les autres communes (La Londe, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou, Carqueiranne, Cuers) si besoin.

**VI/ DEROULEMENT DE L’ACTION**

**Ménage éligible au dispositif, en recherche de logement**

**Parc Logements Var Habitat**

*Acteur médico-social œuvrant dans le PDLAHPD*

**Diagnostic SOCIAL partagé**

**Var Habitat/ En Chemin/ DDCS du Var/SIAO et si bseoin**

**Elaboration du projet logement avec l’usager**

**Orientation vers d’autres dispositifs avec**

-Présentation du logement à l’usager

-Mise en place d’un contrat tripartite :

.avec proposition de durée (1 an renouvelable une fois), puis 1 relais de suivi de 6 mois par CESF Var Habitat

-Mobilisation de l’AVDL…

-Mobilisation des différents acteurs potentiels

**Passage en CAL avec présentation du projet personnalisé**

ATTRIBUTION

**NON ATTRIBUTION**

**Recherche d’autres solutions avec le ménage**

**EVALUATION PARTAGEE**

**✰ Élaboration du projet logement.**

L’accompagnement ne peut être imposé, il repose sur l’adhésion de la personne. La relation travailleur social/usager se caractérise par l’écoute et la mise en confiance. Il permet par un diagnostic la construction avec la personne d’un projet personnalisé. Ainsi l’accompagnement se construit autour d’un projet :

Ce projet peut s’articuler autour de différents axes

* Pouvoir louer : les capacités à accéder au logement
* Savoir louer : les capacités à assumer financièrement son logement de façon autonome
* Savoir habiter : les capacités à entretenir et utiliser correctement son logement
* Savoir s’adapter à son environnement : les capacités à investir son quartier et son logement autour de la notion du vivre-ensemble

La construction de ce projet pourra se faire en s’appuyant sur « la grille d’élaboration du projet d’accès au logement »

**✰ L’élaboration du contrat tripartite (l’usager, Var Habitat, En Chemin)**

Le contrat social sera signé pour une durée initiale d’un an renouvelable sans excéder la période de trois ans. Ce dernier sera élaboré à partir de la grille FNARS.

À la fin du contrat, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale de Var Habitat assurera une veille et sera l’interlocuteur privilégie sur une période de 6mois après l’arrêt de la mesure.

**✰ Mobilisation des dispositifs et des partenaires**

En fonction du diagnostic partagé et du projet du ménage nous pourrons mobiliser :

|  |
| --- |
| **Mobilisation des dispositifs** |
| Accompagnement vers et dans le logement |
| * Si le cumul des problématiques ne permet pas un accès direct au logement autonome, une orientation vers du logement temporaire en passerelle seront envisagés afin de préparer en amont les situations les plus précaires à l’accès au logement autonome et pérenne. |

|  |
| --- |
| **Mobilisation des partenaires** |
| Problématique éducative : APS, mission locale, le PRE, associations dans le cadre du REAAP |
| Problématique santé : orientation CMP, CSAPA, MDPH, PMI, médecins de ville ou spécialistes… |
| Problématique sociale et financière : CESF Var Habitat et travailleur social En Chemin, et dans certaines situations, mobilisation du dispositif AEB ou MASP |

**✰ Mise en place du plan d’action avec les différents intervenants**

La pertinence de la mise en place du référent unique (Var Habitat/En Chemin) pour le ménage est importante, car celui-ci est le garant de la cohérence des actions d’accompagnement.

La relation de confiance, la mise en place du projet du ménage ne pourront se construire qu’en partenariat entre plusieurs acteurs. Ces partenariats se construiront dans la durée, et se contractualiseront sous des formes diverses.

**✰ Méthodologie de l’accompagnement : Accompagnement de type AVDL : global, souple, réactif, mobile,**

Dans le cadre des actions du programme de « prévention de l’exclusion et insertion des personnes vulnérables », l’association En Chemin partenaire du projet s´engage à assurer un accompagnement social des ménages en difficulté afin de garantir leur accès au logement pérenne et leur maintien durable dans le logement.

Pour ce faire, deux axes de travail seront mis en place :

* *Un accompagnement vers le logement*

Il s’agit de proposer un accompagnement adapté aux ménages en situation de précarité, leur permettant l’accès au logement en favorisant une autonomie sociale dans la prise en charge de leur situation de logement et la levée des différents freins à l’accès au logement.

Pour ce faire, l’accompagnement sera en lien avec le projet co-construit avec l’usager.

L’accompagnement social pourra être global pour les personnes dont les difficultés sont de plusieurs ordres et étroitement imbriquées, permettant de mobiliser des compétences pluridisciplinaires complémentaires.

* *Un accompagnement dans le logement* 
  + Individuel

L'accompagnement dans le logement peut concerner tous les ménages installés dans le logement de longue date ou de manière récente.

Il s'agit ~~alors~~ de prévenir ou de résoudre rapidement les situations à risque, ~~de redynamiser le quartier par la réappropriation du logement, de la cage d’escalier voire de l’immeuble par ses habitants. De mettre en place un travail sur le vivre-ensemble.~~

L’accompagnement peut être gradué et s’inscrit dans la durée. L’intensité de l’accompagnement varie selon les moments et doit s’adapter à l’évolution de la situation de la personne. La temporalité peut varier selon les besoins et les phases du projet.

De plus, la mise en place d’un accompagnement social personnalisé de proximité favorisera la création du lien social en s’appuyant également sur approche collective

* Collectif

L'accompagnement doit permettre au ménage d’apprendre à être responsable de son logement (paiement régulier du loyer et des charges, entretien du logement, accès aux droits, relations de bon voisinage et insertion dans l'immeuble ou le quartier). Dans ce cadre, des ateliers collectifs seront effectués en binôme avec le service social du bailleur et le travailleur social d’en chemin, et au besoin en faisant appel à des intervenants extérieurs (droits et devoirs des locataires, prévention énergie, entretien du logement, présentation du quartier et de ses animations, travailler sur le vivre ensemble …).

Ces ateliers seront destinés à la fois aux nouveaux entrants mais aussi aux locataires en place.

Ils sont un lieu et un moment d'échange, de partage d'expériences et de connaissances pour les personnes et permettent de développer pour certains des compétences psychosociales. C'est aussi un moyen, pour certains, de sortir de leur solitude et de créer du lien social.

Ce travail sera à évaluer également sur l’impact d’une redynamisation du quartier par la réappropriation du logement, de la cage d’escalier voire de l’immeuble par ses habitants.

**VII/ EVALUATION AVEC LES MENAGES**

Mise en place d’une co-évaluation de l’accompagnement : elle doit être réalisée conjointement par le double référent (association et bailleur) et la personne accompagnée. Périodicité tous les 6 mois, ou moins si besoin.

L’investissement des personnes dans leur projet et son aboutissement sont les principaux indicateurs d’une démarche active d’insertion. L’adhésion au projet d’accompagnement est aussi un bon indicateur, à ne pas négliger. Il permet de mesurer l’autonomie de la personne, sa capacité à se prendre en charge et à s’inscrire dans un projet.

**VIII/ EVALUATION DU PROJET**

Création d’un **comité de pilotage** entre acteurs du projet. Ce dernier se réunira 2 fois par an. Une première évaluation aura lieu à 6 mois afin de réajuster le projet. Cette évaluation s’appuiera sur la mise en place d’une grille d’évaluation qualitative et quantitative.

Lors de cette évaluation et en fonction des nécessités, des partenaires du projet pourront être conviés

Création d’une **commission technique** de suivi tous les deux mois ou en fonction des besoins réunissant les responsables de services et les travailleurs sociaux acteurs du projet des différents territoires d’intervention.

Budget ANNUEL LOGEMENTS SUR 3 ans

Association

0.2 ETP factotum/an : 4380

0.5 ETP TS/an : 16128

Temps d’animation coordination ( nathalie)

Compter + 1.5% par an

Frais km : 500€

Fournitures bureaux : 1000€

Téléphone : 180€

Matériel et petit outillage pour atelier collectif : 1000€

FORMATION

Gardien

VH

Logements bureau mise à disposition d’un logt pour bureau à titre gracieux (cout année à chiffrer 5400€)

10 LOGTS SUR 3 Ans Cout Réfection logt 5000€ PAR LOGEMENTS soit

TPS Travailleurs sociaux

tps ANIMATION et coordination TS